

Première publication

Avis aux créanciers suite à une scission, art. 45 s. Ifus

1. Raison sociale (nom) et siège du sujet transférant:
Duroche SA, Genève
2. Raison sociale (nom) et siège du sujet reprenante:
société à constituer
3. Délai pour la production des créances: 31.01.2006
4. Adresse pour la productions des créances: Duroche SA, 13, rue du Rhône, 1204 Genève
5. Avis: Les créanciers de la société transférante peuvent produire leurs créances et exiger des sûretés conformément à l'art. 45 Ifus.
- Etude de Me Pierre Natural
1211 Genève 3

(03122612)